



COMPTE-RENDU

Séance du 27 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, et le vingt-sept janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Patrick LABERNADIE, Maire.

Présents : Patrick LABERNADIE, Anne-Marie BARRAQUE, Jacques BELTRAN, Chantal BECAAS, Guy CLAVERE, Hélène COUSTEY-SEMPERE, Jean-Michel BASCUGNANA, Marie PEES, Marie-Christine GARROCCQ, Hervé LOUSTALET, Pierre HELIP-CASSIE, Paul LAMOURE, Jean-Pierre GABASTON, Christian LASSALLE, Chantal HUSTE-MIRASSOU

Excusés :

Secrétaire de séance : Jacques BELTRAN

Désignation du secrétaire de séance : Jacques BELTRAN

Question n° 1 : Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2020

N'étant pas présents lors de la séance du 15 décembre 2020, M. Jean-Michel BASCUGNANA et Mme Marie-Christine GARROCCQ s'abstiennent de participer au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du 15 décembre 2020.

Question n° 2 : Plan de formation mutualisé

Le Maire rappelle que la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités locales d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel. Cette obligation a été réaffirmée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.

Après avis du Comité technique intercommunal émis en dernier lieu le 11/12/2020,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Adopte le plan de formation mutualisé.

Question n° 3 : Demande de subvention DETR pour la réhabilitation de deux appartements au-dessus de la mairie

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux d'aménagement de deux logements au-dessus de la mairie.

Il ajoute que le dossier de demande de subvention a été établi par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale et que la dépense a été évaluée à 233 924,08 € H.T.

Il convient maintenant de solliciter de l'État le maximum de subventions possible pour ce type de projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- d'approuver le projet,
- de solliciter de l'État le maximum de subventions possible pour ce type d'opération.

PRECISE que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres suivant le plan de financement indiqué dans le formulaire du dossier de demande de subvention.

Question n° 4 : Demande de subvention DETR pour la réhabilitation d'une friche industrielle

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux pour transformer la friche industrielle de l'avenue Pasteur en centre technique municipal.

Il ajoute que le dossier de demande de subvention a été établi par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale et que la dépense a été évaluée à 398 413,97 € H.T.

Il convient maintenant de solliciter de l'État le maximum de subventions possible pour ce type de projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE - d'approuver ce projet,
- de solliciter de l'État le maximum de subventions possible pour ce type d'opération.

PRECISE que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres suivant le plan de financement indiqué dans le formulaire du dossier de demande de subvention.